

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

À la session ordinaire du Conseil Municipal tenue le 19 octobre 2020 à 20h10, à laquelle sont présents par téléconférence Mesdames les conseillères Patricia McCollough, Margaret Lefebvre-Macey, Messieurs les conseillers Bernard Carey, Denis St-François, et par vidéoconférence Messieurs les conseillers François Cusson, Éric Bissonnette siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Guy Gravel présent par vidéoconférence et formant quorum selon des dispositions du Code municipal.

M. Pierre Bell, Directeur général, est aussi présent par vidéoconférence et note les minutes.

Également 6 citoyens assistent à la séance

Cette séance se tient par téléconférence

1. OUVERTURE DE LA SESSION

RÉSOLUTION 168-10-2020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey

ET RÉSOLU QUE la session soit ouverte à 20h04 par le président du Conseil.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 169-10-2020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette, appuyé par Monsieur le conseiller François Cusson

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté ;

ADOPTÉ

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Procès-verbaux
4. **CORRESPONDANCE**
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Achat diffuseur d'eau- borne fontaine
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE, CIVILE ET INCENDIE**
 - 6.1 Rejet de l'offre de vente du lot # 5 095 424- M.Pépin
7. **AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT**
 - 7.1 Mandater électricien Quilliams pour travaux de panneau de contrôle du puits.
8. **VOIRIE**
9. **LOISIR CULTURE ET PATRIMOINE**

VARIA

10. Période de questions.
11. Levée de la séance.

3. CORRESPONDANCE

4. ADMINISTRATION

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 ACHAT DIFFUSEUR D’EAU -BORNE FONTAINE

RÉSOLUTION 170-10-2020

CONSIDÉRANT qu’il est préférable de purger le réseau d’aqueduc 2 fois par année,
CONSIDÉRANT que nous empruntons un diffuseur d’une autre municipalité ou d’un sous-traitant pour effectuer la purge

CONSIDÉRANT que sans l’utilisation d’un diffuseur, le jet d’eau cause des dommages aux propriétés

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis St-François, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette

ET RÉSOLU d’autoriser l’achat d’un diffuseur avec manomètre de la firme BF-Tech Inc. au montant de \$935.80 plus taxes applicables

François Cusson	Pour	Denis St-François	Pour
Patricia McCollough	Pour	Margaret Macey	Pour
Bernard Carey	Contre	Éric Bissonnette	Pour
Guy Gravel	Pour		

ADOPTÉ à la majorité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, CIVILE ET INCENDIE

6.1 REJET DE L’OFFRE DE VENTE DU LOT # 5 095 424- MONSIEUR PÉPIN

RÉSOLUTION 171-10-2020

CONSIDÉRANT que Jean-Luc Pépin a offert le lot # 5 095 424 à la municipalité,
CONSIDÉRANT que le conseil a longuement discuté du dossier

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, appuyé par Madame la conseillère Patricia McCollough

ET RÉSOLU DE rejeter l’offre dudit terrain

François Cusson	Contre	Denis St-François	Pour
Patricia McCollough	Pour	Margaret Macey	Pour
Bernard Carey	Pour	Eric Bissonnette	Contre
Guy Gravel	Contre		

Note : Monsieur le conseiller St-François demande que Monsieur le maire promettre que le point ne reviendra pas dans le futur.

ADOPTÉ à la majorité

7. VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

7.1 MANDATER ÉLECTRICIEN QUILLIAMS POUR TRAVAUX DE PANNEAU DE CONTRÔLE DU PUIIS

RÉSOLUTION 172-10-2020

CONSIDÉRANT QUE le panneau de contrôle de la pompe du puits est défectueux
IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette, appuyé par Monsieur le conseiller François Cusson

ET RÉSOLU DE mandater Quilliams Électrique pour la réparation du panneau de contrôle pour une dépense n’excédant pas \$2,000

ET RÉSOLU de mettre en place une protection de surtension sur la ligne

ADOPTÉ à l'unanimité

8. LOISIRS CULTURE ET PATRIMOINE

9. VARIA

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 173-10-2020**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par
Monsieur le conseiller Bernard Carey

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21H49

ADOPTÉ

+Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des fonds
suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions mentionnées ci-
dessus.

RATIFICATION

Pierre Bell
Directeur général

Guy Gravel
Maire